

# Recevabilité du permis de démolir

## Fiche conseil n°4

Série Procédures administratives



Direction Régionale des Affaires  
Culturelles Rhône-Alpes

# STAP

# STAP 69

Service Territorial  
de l'Architecture  
et du Patrimoine

DRAC Ain  
Ardèche  
Drôme  
Isère  
Loire  
Rhône  
Savoie  
Haute-Savoie

## Les pièces à fournir (cerfa n°13405\*02)

### PD1. Un plan de situation du terrain (Art. R. 451-2 a) du code de l'urbanisme)

\* accessible sur le site internet du STAP : [http://www.culture.gouv.fr/culture/sitesdaps/sdap69/Protections/Accueil\\_Protections.htm](http://www.culture.gouv.fr/culture/sitesdaps/sdap69/Protections/Accueil_Protections.htm)

avec en zone rurale, une échelle de l'ordre du 1/20 000 ou 1/25 000

avec en zone urbaine, une échelle de l'ordre du 1/2 000 ou du 1/5 000 (par exemple extrait du plan local d'urbanisme ou de plan cadastral)

\* indiquer l'endroit à partir duquel les photos jointes (pièces PD3) ont été prises, ainsi que l'angle de prise de vue

### PD2. Un plan de masse des constructions à démolir ou s'il y a lieu à conserver (Art. R. 451-2 b) du code de l'urbanisme)

\* indiquer échelle / orientation / cotes en longueur, largeur et hauteur

\* faire apparaître :

- les bâtiments existants sur le terrain avec leurs dimensions et leur emplacement exact ;
- les bâtiments à démolir ;
- les arbres existants, s'il y en a, en indiquant ceux qui seront maintenus et ceux qui seront supprimés ;

\* indiquer l'endroit à partir duquel les deux photos jointes (pièces PD7, PD8 et PD9) ont été prises, ainsi que l'angle de prise de vue.

### PD3. Une photographie du ou des bâtiments à démolir (Art. R. 451-2 c) du code de l'urbanisme)

Photographie qui doit être prise à distance suffisante pour avoir une bonne vision du bâtiment destiné à être démoli, ainsi que son insertion dans les lieux avoisinants.

Attention : vous devez fournir, dans chaque dossier, une photographie et non une photocopie de la photographie originale.

### Si le projet porte sur la démolition totale d'un MHIS

### PD4. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée (Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme)



## STAP 69

### Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Rhône

Le Grenier d'Abondance - 6, quai Saint-Vincent - 69283 LYON cedex 01  
Tél.: 04 72 26 59 70 – Fax : 04 72 26 59 89

**PD5. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures (Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme)**

#### Si le projet porte sur la démolition partielle d'un MHIS

**PD6. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée (Art.R. 451-3 a) du code de l'urbanisme)**

**PD7. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures (Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme)**

**PD8. Le descriptif des moyens mis en oeuvre pour éviter toute atteinte aux parties conservées du bâtiment (Art. R. 451-3 c) du code de l'urbanisme)**

#### Si le projet porte sur la démolition d'un bâtiment adossé à un MHC

**PD9. Des photographies faisant apparaître l'ensemble des parties extérieures et intérieures du bâtiment adossées à l'immeuble classé (Art. R. 451-4 a) du code de l'urbanisme)**

**PD10. Le descriptif des moyens mis en oeuvre pour éviter toute atteinte à l'immeuble classé (Art. R. 451-4 b) du code de l'urbanisme)**



Demande de  
Permis de démolir

Imprimer  
Enregistrer  
Réinitialiser

1/3  
cerfa  
N° 13405\*02

**Vous pouvez utiliser ce formulaire si :**

Vous démolissez totalement ou partiellement un bâtiment protégé ou situé dans un secteur où a été institué le permis de démolir.

Pour savoir précisément si votre projet de démolition est soumis à permis vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie de la commune où est située la construction.

**Cadre réservé à la mairie du lieu du projet**

P. D. \_\_\_\_\_

La présente demande a été reçue à la mairie

le \_\_\_\_\_

Dossier transmis :  à l'Architecte des Bâtiments de France  au Directeur du Parc National

**1 - Identité du ou des demandeurs**

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur la fiche complémentaire.

Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation.

Vous êtes un particulier Madame  Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Vous êtes une personne morale

Dénomination : \_\_\_\_\_ Raison sociale : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_ Catégorie juridique : \_\_\_\_\_

Représentant de la personne morale : Madame  Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

**2 - Coordonnées du demandeur**

Adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame  Monsieur  Personne morale

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

OU raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : \_\_\_\_\_

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

## Formulaire

Cerfa n°13405\*02

Téléchargeable sur le site  
<http://www.service-public.gouv.fr/>